



**MAIRIE DE
MAISONCELLES-EN-BRIE**

Tél : 01 60 25 73 22 Fax : 01 60 25 77 71

E-mail : mairie.maisoncelles.en.brie@wanadoo.fr

Site : <http://maisoncellesenbrie.com>

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU VENDREDI 2 FEVRIER 2018**

L'an deux mil dix-huit, le vendredi 2 février à 20h30, le conseil municipal de la commune de Maisoncelles-en-Brie, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Alain BOURCHOT, Maire.

Etaient présents : Pierre BARBAUD, Cédric THOMAS Adjoints, Éric SURMONT, Yvette ANCELIN, Aurélien SEGAUD, Martine LECOQ, Dominique TRIBOUILLOIS, Éric DEFRACE, Tristan GUILLEMAIN D'ECHON Conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Baptiste BÉCOURT qui a donné pouvoir à Alain BOURCHOT, Tiphaine CHOPLAIN qui a donné pouvoir à Martine LECOQ.

Absentes excusées : Doris ROUX, Fabienne BUCZKO, Sophie MILCENT.

Secrétaire de séance : Tristan GUILLEMAIN D'ECHON a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant pour le C.L.E.C.T.
- Approbation de la modification des statuts de la communauté d'agglomération
- Autorisation à accorder à la gérante de la société LE CAPRICE, à donner son fonds de commerce en location-gérance
- Délibération autorisant Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget unique 2018.
- Affaires diverses : Rémunération des agents recenseurs
- Rapports des commissions communales et des syndicats intercommunaux
- Questions et informations diverses

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures 30 et procède à la lecture du procès-verbal du conseil municipal du 24 novembre 2017, approuvé sans observation.

DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT POUR LE C.L.E.C.T.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 11 janvier 2018 de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie portant création et composition de la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges CLECT. Considérant que le nombre de représentant par commune a été fixé à 1 titulaire et 1 suppléant.

Après examen et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, désigne, pour siéger au sein de la CLECT :

- Monsieur Alain BOURCHOT titulaire
- Monsieur Pierre BARBAUD suppléant

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Maire Informe que le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie a approuvé la modification des statuts à l'article 5.2 en supprimant la compétence EAU et en rajoutant aux compétences facultatives un article 5.3.16 EAU, sur l'ancien territoire de la CCPF (Bassevelle, Bussières, Chamigny, Changis-sur-Marne, Citry, La Ferté-sous-Jouarre, Jouarre, Luzancy, Méry-sur-Marne, Nanteuil-sur-Marne, Pierre-Levée, Reuil-en-Brie, Saâcy-sur-Marne, Sainte-Aulde, Saint-Jean-les-deux-Jumeaux, Sammeron, Sept-Sorts, Signy-Signets et Ussy-sur-Marne) : exercice de la compétence EAU.

Après examen et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, approuve la modification.

AUTORISATION A ACCORDER A LA GERANTE DE LA SOCIETE LE CAPRICE, A DONNER SON FONDS DE COMMERCE EN LOCATION-GERANCE

Après examen et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à accorder à la gérante de la Société LE CAPRICE, à donner son fonds de commerce en location-gérance, pour une durée de 2ans.

DELIBERATION AUTORISANT MONSIEUR LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET UNIQUE 2018

Préalablement au vote du budget unique 2018, la commune peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2017.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2018, et afin de faire face à une dépense imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code générales des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2017.

A savoir :

Chapitre	Crédits inscrits BU 2017	1/4 des crédits
20	10 049,29 €	2512,32 €
21	70 490,00 €	17 622,50 €
23	234 000,00 €	58 500,00 €
Total	314 539,29 €	78 634,82 €

Après examen et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2018 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget unique de 2018.

AFFAIRES DIVERSES : REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2017/29 du 24 novembre 2017 décidant le recrutement de deux agents recenseurs, pour la période allant du 17 janvier au 17 février 2018.

Considérant qu'il convient de fixer les conditions de rémunération des agents recenseurs, après examen et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, fixe le montant de l'indemnité forfaitaire à 1200,00 € brut par agent recenseur.

RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES

- **Voirie**

Éric SURMONT, responsable de la voirie, informe le conseil que le montant de 30 000,00 € HT permettant la réhabilitation de la route située devant la maison de retraite est trop élevé et devra répondre à un appel d'offres. Alain BOURCHOT est en train de monter un dossier de subvention afin que cela se fasse.

RAPPORTS DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

- **Syndicat d'agglomération**

Alain BOURCHOT, représentant de la communauté d'agglomération, nous informe de la naissance de « Coulommiers Pays de Brie » fruit de la fusion du Pays de Coulommiers et du Pays Fertois. Cette nouvelle fusion a pour but de s'intégrer en Seine et Marne, à côté d'autres agglomérations importantes. La gouvernance de cette structure a été nommée le 11 janvier dernier et le maire de la Ferté sous Jouarre, Ugo Pezzetta, en est le Président.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS DIVERSES

- Fossé : Martine LE COQ demande des informations sur un éventuel fossé rue de Montbernard pour que les amas d'eau venant du champ soient canalisés afin d'éviter que l'eau ne pénètre dans les maisons situées dans le contre-bas. Monsieur le Maire s'inquiète de ce problème et a demandé un devis pour ce fossé. Celui-ci s'élève à 21 845,00 € HT. Le conseil municipal demande à faire plus de devis compte tenu du montant élevé.
- Alain BOURCHOT a été démarché par la Société « Visiocom » lui proposant deux panneaux publicitaires à l'entrée et à la sortie du village en échange d'un panneau lumineux permettant d'afficher au public les animations et informations du village. Pour des raisons de pollution visuelle, le conseil municipal n'est pas trop favorable à l'installation de ces deux panneaux publicitaires.
- Alain BOURCHOT a été démarché par une autre société concernant la sécurité routière « Piéto SHe » pour nous vendre des figurines qui seraient fixées au pied du passage piéton près de l'école. Elles auraient pour but de faire ralentir les véhicules. Ces deux figurines « flash » coûteraient à la commune 1 200,00 € HT.
Le conseil municipal trouve l'idée bonne et reste très sensible à la sécurité de nos enfants. Etant donné le prix de ces figurines, il se laisse du temps pour y réfléchir.
- Parcelles à vendre : Monsieur Vigneron, propriétaire de trois parcelles situées près de l'étang souhaite les vendre (A265 - A266 -A267). Le conseil municipal ne souhaite pas que la mairie rachète ces terrains.

- Construction d'un hangar : Benoit DECOUTERE, paysagiste à Maisoncelles en Brie, situé rue de Méroger, souhaite construire un hangar sur sa propriété. Il serait situé dans les fonds de jardin, et le PLU nous indique une zone non constructible. Etant donné son emplacement, le conseil ne peut autoriser cette construction.
- Une nouvelle rue devrait sortir prochainement de terre, en face des nouveaux lotissements. Elle sera perpendiculaire à la rue du vide bouteille. Le conseil doit donc se prononcer sur le nom de cette rue.
Propositions :
 - Rue de la pâture (M. BOURCHOT)
 - Rue pansage / Rue de la stalle / Rue des box (M. SURMONT)
 - Rue de l'enclos / Rue du galop / Rue des équidés (Mme TRIBULLOIS)
 Après discussion, il en ressortirait que rue de la pâture soit la favorite.
- Intempéries : Durant les intempéries, un peuplier situé près du Château d'eau est tombé. Le constat de ces quatre grands peupliers est indiscutable, puisqu'ils sont creux, et donc malades. M. BOURCHOT annonce que la mairie va les abattre, étant donné leur dangerosité.
- Eclairage public : M. BOURCHOT a signalé un dysfonctionnement des interventions sur les problèmes d'éclairage sur la commune. Certains problèmes d'éclairage ont été signalés mais non pris en compte par la société habilitée. M. BOURCHOT demande à ce que les problèmes d'éclairage soient signalés rapidement, car le délai d'intervention par la société est long : 3 semaines.
- Remerciements : Mme PEGUET, Mme DEVILLENEUVE, Mr POUYET, Mr LAMICHE, Mr GUENTLEUR, et Mr ROSSI remercient le Conseil Municipal et le CCAS pour les bons, les colis de fin d'année.
- Parterres de l'église et parking du Caprice : M. BOURCHOT soumet la proposition d'un artiste départemental pour la mise en place de poteaux esthétiques devant l'église afin que les véhicules ne puissent pas monter sur les parterres. Le devis demandé s'élève à 3 000,00 € HT. Etant donné le montant de cette opération, le conseil municipal n'est pas favorable. Éric DEFASSE propose de mettre des grosses pierres meulières qui seraient beaucoup moins coûteuses. Le projet reste en attente.
- Cambriolage : M. BOURCHOT signale qu'il y a une quinzaine de jours, les locaux municipaux ont été cambriolés (tracteur tondeuse).

- Le Caprice : Le fonds de commerce du Caprice est cédé en location-gérance à Mme HOUITTE pour une durée de 2 ans. Elle ouvrira 7/7 jours, de 7h 30 heures du matin à 21h30 le soir. Des repas traditionnels maison peu coûteux, simples, et authentiques seront servis. L'épicerie sera maintenue. Mme HOUITTE prévoit d'organiser des animations telles que des soirées jeux (loto, tarot, etc..). Le conseil municipal leur souhaite réussite, et lui apportera son soutien.

L'ordre du jour étant épuisé La séance est levée à minuit